

## Le fédéralisme... français sous la loupe !

*Le landernau ailé est particulièrement agité à l'approche de l'assemblée générale de Halle de ce 25 février. Le décor planté par la Sixième Réforme de l'Etat provoque des « soucis » en certaines sphères dirigeantes auteurs ces derniers temps de déclarations « musclées » sans se référer à la volonté fédéraliste du législateur imposée par l'électeur belge.*

*Coup de projecteur sur la France colombophile qui, depuis son instauration, prône une certaine décentralisation.*



Si fédéralisme rime certes avec séparatisme, ces deux concepts sont totalement différents comme le confirme le dictionnaire Larousse. Le fédéralisme est un mode de regroupements politiques tendant à accroître leur solidarité tout en préservant leur particularisme, le séparatisme par contre s'avère une attitude, une tendance à sortir d'un ensemble national et à former une entité politique distincte de l'Etat d'origine. Ces deux définitions reprennent chacune le terme « politique » dans leur libellé, un terme qui ne relève pas en principe de la colombophilie.

Pour alimenter la réflexion du « visiteur » en apportant un plausible éclairage à propos du présent contexte ailé belge électrique, « Coulon Futé » a pris le chemin de Wervicq-Sud, une commune française, située dans le département du Nord en région Nord-Pas-de-Calais. Située à 15 km au nord de Lille et à 20 km au sud-est d'Ypres, cette commune est séparée par la Lys de Werwik, la ville flamandienne occidentale belge. C'est dans cette entité très ancienne de quelque 5 km<sup>2</sup> de superficie que la rédaction a rencontré José De Sousa. Ce dernier, en préambule à la rencontre, souligna qu'il a toujours vécu « à la frontière », sait pertinemment ce que représente traverser une frontière et qu'il compte beaucoup d'amis belges.



### Un homme d'expérience



Portugais de naissance, **José De Sousa** a acquis par la suite la nationalité française. Agé de treize ans, il accompagna ses parents, soucieux d'améliorer leur quotidien, dans un périple qui l'amena finalement à Wervicq-Sud. Cet exode parental lui fit quitter anticipativement le monde du travail de son pays natal pour gagner celui de l'école de sa terre d'accueil lui assurant *in fine* une solide formation. Colombophile à l'instar de son père, un vitessier performant, José De Sousa a exercé trois mandats successifs de président national de la FCF (Fédération Colombophile Française) appelée autrefois UFRAC (Union des Fédérations Régionales d'Associations Colombophiles), autant de mandats

successifs de président de la Région Nord-Pas-de-Calais et de la Région de Lille. Toutes ces missions, il les a quasi toutes menées de concert. De nos jours, il exerce la présidence de la commission nationale de protection et des contentieux ce qui le met au courant des litiges et problèmes sévissant dans « L'Hexagone » et lui permet d'entretenir des contacts avec les fédérations étrangères. Certaines d'entre elles étaient présentes au récent congrès annuel de la FCF au Le Touquet-Paris-Plage.

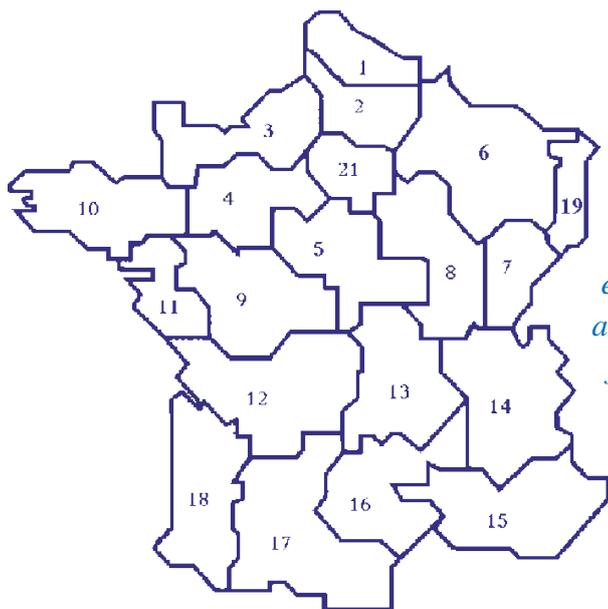
D'un point de vue sportif, José De Sousa a récolté en 2014 un joli pactole de prix allant de la vitesse (domaine exclusif de ses femelles) à Barcelone (un 5/10 réalisé sur l'épreuve internationale).

### La langue... un handicap !

D'entrée de jeu, le Wervicquois précisa qu'il n'émettrait aucun jugement sur la colombophilie belge tout en s'autorisant cependant de dresser parfois des parallélismes avec son homologue français. *« Trois langues exercées au sein d'un même pays, s'empressa-t-il derechef de souligner, peuvent devenir un handicap dans certaines circonstances. Semblable cas de figure n'existe pas en France. Cette diversité linguistique pose un problème quand des personnes de même nationalité ont besoin d'un traducteur. »*



L'esprit inhérent à la création de la FCF est, aux dires de José De Sousa, tributaire d'une loi de la République. *« Une loi, avance-t-il, a donné la gestion de la colombophilie à la FCF dénommée UFRAC avant 2005. Le sport ailé dépend en fait du Ministère de l'Intérieur et en particulier de la section s'occupant des associations et groupements, mais aussi du Ministère de l'Agriculture. Comme pour la Belgique, des statuts ont été rédigés et soumis pour approbation au Conseil d'Etat, la plus haute autorité juridique du pays.*



*Actuellement dix-huit fédérations régionales composent la FCF. Elles étaient vingt-et-une au départ, la 20<sup>ème</sup> prévue pour l'Outre-Mer n'a en fait jamais existé, les 7<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> ont disparu car elles étaient devenues trop petites pour fusionner avec des fédérations régionales limitrophes. Chaque fédération régionale possède des statuts, sa propre organisation colombophile conformément aux textes nationaux promulgués relatifs aux différents règlements semblables à ceux opérationnels en Belgique. »*

## **Quatre niveaux au maximum !**

La gestion colombophile française arbore, selon les explications de José De Sousa, une structure pyramidale mettant en exergue quatre niveaux décisionnels au plus. *« Au faîte de l'édifice, commente-t-il, se situe le volet national bien évidemment, le niveau régional ensuite comme premier palier, le(s) groupement(s) éventuel(s) au troisième rang et les associations locales au dernier (» Coulon Futé » : cette classification est d'actualité en Belgique, il suffit de remplacer volet régional et associations locales respectivement par EPR et sociétés.).*

*Le niveau national est géré par un **bureau directeur**, un **conseil d'administration** élus pour quatre ans et une **assemblée générale** annuelle obligatoire. Pour assurer son secrétariat administratif, il dispose d'un personnel composé de deux temps pleins et de un mi-temps. Seule la première région, la plus importante dans les affiliations, bénéficie de deux mi-temps pour tenir le sien. La première région possède le même siège social que la FCF, sous-loue une partie de ses bureaux.*

*Le **bureau directeur** est composé de cinq membres : un président, deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire (» Coulon Futé » : en Belgique, au faîte de la hiérarchie ailée se situe le Conseil d'Administration et de Gestion National se composant aussi de cinq membres : un président, deux vice-présidents de régimes linguistiques différents, un trésorier et un conseiller juridique.).*

### Le conseil d'administration



*se compose, quant à lui, de trente membres. Y sont recensés, outre les cinq mandataires du bureau directeur, les dix-huit présidents des fédérations régionales qui sont membres de droit et les sept présidents nationaux de sections traitant les différentes compétences que sont le sportif national, le contrôle national, l'instruction nationale, la communication, la*

*commission scientifique, la protection et les contentieux, l'entraide. Le conseil d'administration tient deux séances par an, davantage en cas d'urgence. Chaque président de section nationale anime le groupe des présidents régionaux qui ont en charge la même compétence ce qui permet de créer une synergie, de faire circuler plus aisément la communication.*

### L'assemblée générale



*se compose enfin d'un représentant par cinquante membres, respecte la proportionnalité à deux niveaux. En effet, toute fédération régionale y est représentée en fonction de sa densité ailée, ensuite chaque groupement en son sein l'est en fonction de son importance. Ainsi, à titre d'exemple, la Région Nord-Pas-de-Calais recense 50 % des colombophiles français, occupe de ce fait la moitié de l'hémicycle.*

*L'assemblée générale est obligatoire, se réunit une fois par an. Les décisions qui y sont prises sont l'objet d'un procès-verbal envoyé par internet mais aussi en version papier reprenant les signatures pour entérinement. Si Internet offre des avantages, il engendre aussi des inconvénients car le respect de la hiérarchie n'est plus assuré.*

*Pour des raisons géographiques compréhensibles, précise encore le Wervicquois, il s'avère impossible, malgré de nombreuses réflexions menées, d'organiser des concours nationaux. La distance séparant des colombiers implantés à Lille et Perpignan est suffisamment significative. L'hypothèse de créer une épreuve avec deux lâchers différents en région centrale proposant autant de vols de directions opposées et des conditions non semblables n'est pas envisageable.*

*Au niveau de la fédération régionale, poursuit-il, la structure est pareille. On y retrouve comme au national, un bureau directeur de cinq membres, un conseil d'administration composé cette fois des cinq précédents mandataires, des six présidents régionaux des sections évoquées pour le national (l'entraide n'est plus reprise à ce stade) et des présidents de groupements qui sont membres de droit... »*

### **Autonomie garantie !**

*« Chaque fédération régionale, déclare José De Sousa, est autonome des points de vue administratif, sportif et financier. La national ne s'immisce pas dans le fonctionnement de chaque région, mais cette dernière, je le rappelle en insistant, doit œuvrer conformément aux textes nationaux. La fédération nationale vérifie le bien-fondé des statuts des fédérations régionales et de leurs groupements et associations locales. Les instances disciplinaires par contre relèvent en grande partie du niveau national pour garantir une unité de vue dans ce domaine (existence de régions de moins de 500 membres).*



*Toutes les fédérations régionales, enchaîne-t-il, ont leurs véhicules pour le convoyage. Le recours à des prestations extérieures est rare. En réalité, en lançant des appels d'offres, elles louent uniquement des tracteurs.*



*Les fédérations régionales, ajoute-t-il encore, ont diverses rentrées d'argent. Deux cotisations (une fixe et une variable) y contribuent. La cotisation fixe s'avère la licence dont le montant s'élève à 26 €. L'association locale la perçoit, reverse 20 € à la FCF qui en reverse 7 à la fédération régionale. La cotisation variable concerne la bague matricule, la FCF la vend 0,28 € aux fédérations régionales qui les revendent à un prix maximal de 0,55 €. Rien ne les empêche de vendre à un coût inférieur (« Coulon*

**Futé »** : le bénéfice de la FCF par bague est inférieur à 0,28 € car il faut déduire de ce montant les coûts de fabrication et de distribution).

*La FCF, conclut-il, ne reçoit aucun subside, ce qui n'est pas nécessairement le cas de la région qui doit cependant faire preuve de dynamisme pour trouver le budget escompté. »*

## De précieux atouts indispensables !

Comme conclusion de la rencontre, José De Sousa est invité par la rédaction à s'épancher sur son association locale. *« Elle se compose, dit-il, de 39 membres dont 30 réguliers. Aucun amateur ne paie la moindre participation pendant la saison et ce quel que soit le nombre de pigeons qu'il engage (« Coulon Futé » : de quoi faire rêver des amateurs belges ?). De ce fait, un budget doit impérativement être réuni chaque année pour, d'une part, avant tout empêcher que le simple geste d'ouvrir un porte-monnaie ne devienne dissuasif au niveau de la participation et, pour, d'autre part, contribuer à l'instauration d'une ambiance toute différente. Divers facteurs y contribuent.*



*La commune offre gratuitement une salle pour nos différentes activités. C'est un premier apport important qui nous permet de prendre en charge la gestion des boissons, de demander des coûts raisonnables appréciés. Le bénévolat prôné et suivi est un deuxième atout. Aucune prestation n'est payée, aucun bénévole ne peut toutefois devenir le « bonbon » d'une tierce personne. L'imagination enfin, en troisième lieu, intervient dans la confection du budget indispensable évoqué. Un loto original a été créé pour la circonstance... ».*



Le titre de « vainqueur de la coupe de France des clubs » décroché dernièrement par l'association locale dont José De Sousa en est le président.